



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND (*absente excusée représentée par Bruno GUERRA à compter de la délibération 2023_09_27_022*), Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) : Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO.

ABSENT : Grégory DEBAUVE (*absent à compter de la délibération 2023_09_27_022*)

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de personnes présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRETARE DE SEANCE : Madame Solène ALLANIC

2023.09.27.001

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU 09 JUIN 2023 ET INFORMATIONS PORTANT SUR LES
DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE AU REGARD DE LA DÉLÉGATION
DES COMPÉTENCES**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 11 voix contre s'étant manifestées

APPROUVE la signature du procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2023

PREND ACTE des décisions prises par Mme le Maire au regard des délégations de compétences

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.002

DELIBERATION PORTANT INSTALLATION DE MME ISABELLE LE MADEC EN QUALITÉ DE CONSEILLÈRE MUNICIPALE AU POSTE RENDU VACANT PAR LA DÉMISSION DE MME FRANÇOISE GUYOT

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE l'installation de Madame Isabelle LE MADEC en qualité de Conseillère Municipale, en remplacement de Madame Françoise GUYOT, Conseillère Municipale de la liste « Garches autrement », démissionnaire.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.003

DELIBERATION PORTANT DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATIONS D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES FINANCES,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestée

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission de l'administration générale et des finances, La nouvelle composition de la commission de l'administration générale et des finances est la suivante :

- Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente.
- M. Bertrand OLIVIERO
- Mme Béatrice BODIN

- M. Julien MAGITTERI
- Mme Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- M. Allain MAIRE
- M. Grégory DEBAUVE
- M. Pierre-Louis BRIÈRE
- Mme Solène ALLANIC
- M. Yves MENEL
- M. Philippe HERZOG

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.004

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, SPORTS, JEUNESSE, CULTURE, LOISIRS, MONDE ASSOCIATIF

**LE CONSEIL MUNICIPAL
 APRES AVOIR DELIBERE**

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission de l'éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif La nouvelle composition de la commission de l'éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif est la suivante :

- Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente.
- M. Julien MAGITTERI
- Mme Cécile PONY-VIGIER
- Mme Sophie RECHSTEINER
- M. Marc LAUNAY
- Mme Sylvie THOMAS-DURIER
- M. Pierre-Louis BRIÈRE
- Mme Solène ALLANIC
- M. Yann BURSTEIN
- Mme Isabelle LE MADEC

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.005

DELIBERATION PORTANT DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION DE L'AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉ, SANTÉ, HANDICAP

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission de l'affaires sociales, solidarité, santé, handicap

La nouvelle composition de la commission de l'affaires sociales, solidarité, santé, handicap est la suivante :

- Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente
- M. Bertrand OLIVIERO
- Mme Charlotte BAQUET
- Mme Nathalie LOUVEL
- Mme Sylvie THOMAS-DURIER
- Mme Agnès DUMONT
- M. Grégoire VERSPIEREN
- Mme Caroline FACY
- M. Grégory DEBAUVE
- Mme Sylvie BOSSET
- Mme Isabelle Le MADEC

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.006

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE L'URBANISME ET DES PERMIS DE CONSTRUIRE

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission extra-municipale de l'urbanisme et des permis de construire

La nouvelle composition de la commission de extra-municipale de l'urbanisme et des permis de construire est la suivante :

TITULAIRES

- Béatrice BODIN
- Thierry MARI
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Bruno GUERRA
- Sophie RECHSTEINER
- Patricia SAVIN
- Grégory DEBAUVE
- Pierre-Louis BRIÈRE
- Yann BURSTEIN
- Philippe HERZOG

SUPPLÉANTS

- Marc LAUNAY
- Grégoire VERSPIEREN
- Solène ALLANIC
- Benoît BAS
- Allain MAIRE
- Nathalie LOUVEL
- Benoît CUIGNET
- Yves MENEL
- Isabelle LE MADEC

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.007

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA CIRCULATION, STATIONNEMENT, TRANSPORTS

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission extra-municipale de la circulation, stationnement, transports

La nouvelle composition de la commission extra-municipale de la circulation, stationnement, transports est la suivante :

TITULAIRES

- Thierry MARI
- Béatrice BODIN
- Julien MAGITTERI
- Allain MAIRE
- Bruno GUERRA
- Marc LAUNAY
- Pierre-Louis BRIÈRE
- Yann BURSTEIN
- Philippe HERZOG

SUPPLÉANTS

- Sophie RECHSTEINER
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Agnès DUMONT
- Benoît BAS
- Solène ALLANIC
- Nathalie LOUVEL
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Patricia SAVIN
- Sylvie BOSSET
- Isabelle LE MADEC

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.008

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission extra-municipale du développement durable et de l'environnement

La nouvelle composition de la commission extra-municipale du développement durable et de l'environnement est la suivante :

TITULAIRES

- Béatrice BODIN
- Julien MAGITTERI
- Sophie RECHSTEINER
- Patricia SAVIN
- Grégoire VERSPIEREN
- Caroline FACY-LUIRARD
- Solène ALLANIC
- Sylvie BOSSET
- Isabelle LE MADEC

SUPPLÉANTS

- Nathalie LOUVEL
- Allain MAIRE
- Bruno GUERRA
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Thierry MARI
- Benoît CUIGNET
- Grégory DEBAUVE
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Laurence DERMAGNE
- Philippe HERZOG

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.009

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Marché à Procédure Adaptée

La nouvelle composition du conseil d'administration de la Commission Marché à Procédure Adaptée

Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente.

Titulaires :

- Thierry MARI
- Béatrice BODIN
- Benoît BAS
- Bruno GUERRA
- Yann BURSTEIN

Suppléants :

- Julien MAGITTERI
- Sophie RECHSTEINER
- Bertrand OLIVIERO
- Pierre-Louis BRIERE
- Philippe HERZOG

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.010

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale :

La nouvelle composition est la suivante :

Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente

- Bertrand OLIVIERO
- Agnès DUMONT
- Charlotte BAQUET
- Grégory DEBAUVE
- Grégoire VERSPIEREN
- Nathalie LOUVEL
- Sylvie BOSSET
- Isabelle LE MADEC

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.011

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de l'Office Municipal des Sports

La nouvelle composition de l'Office Municipal des Sports est la suivante :

Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente d'Honneur

- Julien MAGITTERI
- Solène ALLANIC
- Pierre-Louis BRIÈRE
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Cécile PONY-VIGIER
- Patricia SAVIN
- Nathalie LOUVEL
- Yann BURSTEIN
- Isabelle LE MADEC

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.012

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU MARCHÉ D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE GARCHES ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LEDIT MARCHÉ

A la majorité des suffrages exprimés, 4 abstentions s'étant manifestées,

AUTORISE Madame le maire à initier la procédure négociée portant sur la passation du lot « assurance dommage au bien » pour une durée de 6 ans et pour un montant maximal de 300.000€ à compter du 1er janvier 2024.

AUTORISE Madame le maire à signer le marché de prestations de service d'assurance dommages aux biens et prestations annexes avec la société ayant remis l'offre la plus économiquement avantageuse.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.013

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSU (CENTRE DE SUPERVISION URBAINE) INTÉGRANT UNE CHARTE ÉTHIQUE DE VIDÉOSURVEILLANCE DES ESPACES PUBLICS

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 11 voix contre et 1 abstention s'étant manifestées,

ADOpte le Règlement intérieur du CSU de la ville de Garches et la charte éthique de vidéosurveillance des espaces publics qui lui est rattachée

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.014

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DE LA DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS RELEVANT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE de la désignation de Monsieur Christophe PALLEZ référent déontologue des élus pour les élus du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et pour les conseillers municipaux des communes respectives de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson

PREND ACTE de la charte du référent déontologue des élus du conseil de territoire de l'établissement public territorial POLD et pour les conseillers municipaux des communes respectives de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.015

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION À CONCLURE ENTRE L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENT 92 ET LA VILLE DE GARCHES EN VUE D'ACCROITRE LA VÉGÉTALISATION SUR LE TERRITOIRE ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la convention entre la Ville de Garches et l'association Environnement 92 pour « Planter des arbres en ville ».

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Enregistrement de la préfecture en date du :

Date exécutoire :

2023.09.27.016

DELIBERATION PORTANT INSTITUTION D'UNE MAJORATION DE TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE DUE AU TITRE DES LOGMENTS MEUBLÉS

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité des suffrages exprimés, 4 voix contre et 7 abstentions s'étant manifestées,

MAJORE de 20,12 % à 35 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés à compter de l'année d'imposition 2024

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023

Date exécutoire :

2023.09.27.017

DELIBERATION PORTANT LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE DE 2 ANS SUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité des suffrages exprimés, 4 voix contre s'étant manifestées,

DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation à compter de l'année d'imposition 2024

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023

Date exécutoire :

2023.09.27.018

DELIBERATION PORTANT MISE EN ŒUVRE DE L'ACTE DE VENTE DU 10 AVRIL 1992 RELATIF À LA CESSION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX AU PROFIT DU BAILLEUR SOCIAL HAUTS-DE-SEINE HABITAT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité des suffrages exprimés, 11 voix contre et 2 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la rétrocession des 10 logements par SEQENS dans le domaine privé de la Commune ;

APPROUVE la cession des 10 logements au prix de 1 311 000 € à Hauts de Seine Habitat ;

DESIGNE l'étude notariale Malard et associés de Garches pour dresser les actes à intervenir ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023

Date exécutoire :

2023.09.27.019

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT DU PARC D'HORODATEURS POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE GARCHES ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LEDIT MARCHÉ.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité des suffrages exprimés, 4 voix contre et 7 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la signature du marché de prestations de service d'assurance dommages aux biens et prestations annexes avec la société TransdevPark Voirie

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023

Date exécutoire :

2023.09.27.020

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RÈGLEMENT DU MARCHÉ DE LA VILLE DE GARCHES

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

FIXE à 3 ans l'ancienneté nécessaire pour qu'un commerçant puisse proposer la désignation d'un successeur ;

PREND ACTE du nouveau règlement du marché de la ville de Garches ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023

Date exécutoire :

2023.09.27.021

DELIBERATION PORTANT SUR L'APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COLLÈGE HENRI BERGSON, LE BÂTIMENT D'EXPÉRIMENTATION DE GUERRE DES MINES (BEGM) THÉTIS ET LA VILLE DE GARCHES ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE la signature de la convention de coopération entre le collège Henri Bergson, le BEGM Thétis et la Ville de Garches.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023

Date exécutoire :

2023.09.27.022

DELIBERATION PORTANT SUR LE SÉJOUR EXTERNE ORGANISE PAR L'ÉCOLE DES SPORTS AU COURS DES VACANCES D'HIVER 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE Mme le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents organismes concernés, relatives à l'ensemble des prestations qui ont été décrites précédemment ainsi que tout document ayant trait aux activités proposées.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.023

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'ORGANISATION D'UN SÉJOUR PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS AU COURS DES VACANCES D'HIVER 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE l'organisation par l'accueil de loisirs des 4 vents, d'un séjour neige à Crest Voland (73), pendant les vacances d'Hiver du 10 au 17 février 2024,

FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES
32,10%	176,55	481,5	545,7

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec l'organisme concerné.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.024

DELIBERATION PORTANT SUR L'ORGANISATION D'UN TEMPS PÉRISCOLAIRE À LA VILLE DE GARCHES EN SOUTIEN AUX DISPOSITIFS DE L'EDUCATION NATIONALE.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la création du temps « Accueil récréatif » et le tarif associé

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

2023.09.27.025

DELIBERATION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'EDUCATION NATIONALE ET LA VILLE DE GARCHES POUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION AU SEIN DE LA PISCINE MUNICIPALE ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la convention entre la Ville de Garches et la Direction des services de l'Education Nationale des Hauts de Seine relative à l'organisation de l'enseignement de la natation au profit des établissements scolaires du premier degré

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du : 28/10/2023
Date exécutoire :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 47.



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'B' followed by a horizontal line.

Jeanne BECART
Maire de Garches